

|  |
| --- |
| **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION** |

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

|  |
| --- |
| **Travaux d’aménagement de la permanence de la CSSM CENTRE OUEST** |

Date et heure limites de réception des offres :

30/11/2025 à 10:00

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE | | |
|  | **Objet** | Travaux d’aménagement de la permanence de la CSSM CENTRE OUEST |
|  | **Mode de passation** | Procédure adaptée ouverte |
|  | **Type de contrat** | Marché public |
|  | **Nombre de lots** | 3 |
|  | **Délai de validité des offres** | 120 jours |
|  | **Forme de groupement** | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
|  | **Variantes** | Sans |
|  | **PSE** | Sans |
|  | **Clauses sociales** | Sans |
|  | **Clauses environnementales** | Sans |
|  | **Durée / Délai** | Défini par lot |
|  | **Négociation** | Avec |
|  | **Visite sur site** | Visite facultative |

**SOMMAIRE**

[1 - Objet et étendue de la consultation 4](#_Toc256000000)

[1.1 - Objet 4](#_Toc256000001)

[1.2 - Mode de passation 4](#_Toc256000002)

[1.3 - Type et forme de contrat 4](#_Toc256000003)

[1.4 - Décomposition de la consultation 4](#_Toc256000004)

[1.5 - Nomenclature 4](#_Toc256000005)

[2 - Conditions de la consultation 5](#_Toc256000006)

[2.1 - Délai de validité des offres 5](#_Toc256000007)

[2.2 - Forme juridique du groupement 5](#_Toc256000008)

[2.3 - Variantes 5](#_Toc256000009)

[3 - Les intervenants 5](#_Toc256000010)

[3.1 - Maîtrise d'œuvre 5](#_Toc256000011)

[3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie 5](#_Toc256000012)

[3.3 - Contrôle technique 5](#_Toc256000013)

[3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6](#_Toc256000014)

[4 - Conditions relatives au contrat 6](#_Toc256000015)

[4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6](#_Toc256000016)

[4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6](#_Toc256000017)

[5 - Contenu du dossier de consultation 6](#_Toc256000018)

[6 - Présentation des candidatures et des offres 7](#_Toc256000019)

[6.1 - Documents à produire 7](#_Toc256000020)

[6.2 - Visites sur site 7](#_Toc256000021)

[7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8](#_Toc256000022)

[7.1 - Transmission électronique 8](#_Toc256000023)

[7.2 - Transmission sous support papier 8](#_Toc256000024)

[8 - Examen des candidatures et des offres 8](#_Toc256000025)

[8.1 - Sélection des candidatures 8](#_Toc256000026)

[8.2 - Attribution des marchés 10](#_Toc256000027)

[8.3 - Suite à donner à la consultation 10](#_Toc256000028)

[9 - Renseignements complémentaires 10](#_Toc256000029)

[9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 10](#_Toc256000030)

[9.2 - Procédures de recours 11](#_Toc256000031)

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux d’aménagement de la permanence de la CSSM CENTRE OUEST

Lieu(x) d'exécution :

Dans le bâtiment de la MAISON FRANCE SERVICE, localisé à SADA

97640 Sada

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

|  |  |
| --- | --- |
| Lot(s) | Désignation |
| 01 | PLATRERIE ET FAUX-PLAFOND |
| 02 | MENUISERIE ET MOBILIER |
| 03 | ELECTRICITE |

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 3 lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

|  |  |
| --- | --- |
| Code principal | Description |
| 45210000-2 | Travaux de construction de bâtiments |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Lot(s) | Code principal | Description |
| 01 | 45410000-4 | Travaux de plâtrerie |
| 02 | 45421000-4 | Travaux de menuiserie |
| 03 | 45311200-2 | Travaux d'installations électriques |

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

# 3 - Les intervenants

## 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

ETG sarl

rue place de la Mairie

BP 58

97660 DEMBENI

MAYOTTE

Tél. : 0269611162

Courriel : contact@etg976.fr

Elle est représentée par : J. PHILIPPE.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est une mission complète.

## 3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

## 3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

Bureau VERITAS Mayotte

rue ZI de Kawéni

BP 789

MAYOTTE

Tél. : 0269 62 73 00

Fax. : 0269 62 73 01

Courriel : secretariat.mayotte@fr.bureauveritas.com

Le contrôleur technique est représenté par : Marco WEISS.

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

LP - LE - SEI - HAND - PS

## 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

Bureau VERITAS Mayotte

rue ZI de Kawéni

BP 789

MAYOTTE

Tél. : 0269 62 73 00

Fax. : 0269 62 73 01

Courriel : secretariat.mayotte@fr.bureauveritas.com

Le coordonnateur est représenté par : Laurent VELLA.

# 4 - Conditions relatives au contrat

## 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

## 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

# 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Le calendrier prévisionnel d'exécution

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes

- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)

- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

- Les plans

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes | Non |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) | Non |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat | Non |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

Se présenter aux réunions de chantiers le mercredi de 10h30 à 11h30 - Réservations au 02 69 61 11 62

# 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | |  |  | **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite** | |  |  | |  |  | |

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs

capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| 1-Prix des prestations | 50.0 % |
| 2-Valeur technique | 50.0 % |

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Notation du critère prix :

Celui-ci sera noté sur 20. L’offre du moins disant aura la note maximale, à savoir 20. Le prix de l’offre du moins disant sera noté P1.

**Note de l'offre = 20 \* (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter)**

Notation du critère valeur technique :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Critère | Sous-critère | Notation sous-critère | Notation critère (sommation des notations des sous-critères) |
| Compréhension des travaux à réaliser et stratégie de réalisation |  |  | 11 |
|  | Quels sont les ouvrages ou prestations qui vous paraissent difficile à réaliser ? | 4 |  |
|  | Comment votre expérience, moyen matériels ou humains, méthodes d’exécution, ..., vous permettent-elles de traiter ces difficultés ? | 7 |  |
| Engagement qualité |  |  | 5 |
|  | Qu’est-ce qui permet de garantir au maitre d’ouvrage une réalisation de qualité ? | 5 |  |
| Gestion du délai d'exécution |  |  | 4 |
|  | Comment comptez-vous tenir votre délai d’exécution ? | 4 |  |

 Le candidat devra rédiger, dans son mémoire technique, une description de chaque sous-critère. Cette description explicitera et justifiera le point concerné. Le nombre de pages à respecter est indiqué ci-après. Le respect de cette trame est obligatoire.

|  |  |
| --- | --- |
| Critère | Nombre de pages à respecter |
| Compréhension des travaux à réaliser et stratégie de réalisation | 8 |
| Engagement qualité | 4 |
| Gestion du délai d'exécution | 3 |

## 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 5 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Dans le cas de négociation, cette dernière pourra prendre la forme d’échanges écrits et/ou d’entretiens avec le ou les candidats.

En cas d’échanges écrits, les candidats devront impérativement répondre dans les conditions de forme et de délai indiqués dans le courriel.

En cas de rencontre avec les candidats, une convocation sera transmise aux candidats en amont de l’entretien de négociation.

Les éléments de négociation seront déterminés sur la base des offres des candidats. La négociation pourra porter sur tous les aspects de l’offre du candidat aussi bien techniques que financiers.

A l'issue de la négociation, le pouvoir adjudicateur précisera aux candidats le délai accordé pour la remise de la seconde offre. L’offre actualisée du candidat sera transmise selon les modalités précisées par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

# 9 - Renseignements complémentaires

## 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## 9.2 - Procédures de recours

Tribunal judiciaire de Saint-Denis

5 avenue André Malraux

97400 Saint-Denis de La Réunion